



## ÉDITORIAL

### *L'UNESCO au chevet du patrimoine libanais*

A l'heure où la Force intérimaire des Nations-Unies au Liban (FINUL) se voit renforcée d'importants contingents militaires dépêchés par de nombreux pays membres dont la Belgique, l'UNESCO se mobilise en faveur du patrimoine archéologique libanais qui n'a pas été épargné par les conflits ayant opposé Israël aux milices chiites du Hesbollah. Alerté par le Comité international du Bouclier Bleu (21 juillet 2006), le Congrès mondial d'Archéologie (31 juillet 2006) et Europa Nostra (10 août 2006), l'UNESCO et son directeur général, Koïchiro Matsuura, ont dépêché au Liban à deux reprises déjà une équipe d'experts chargés d'évaluer les dégâts encourus par les plus importants sites archéologiques libanais repris sur la Liste du Patrimoine Mondial et de rencontrer les autorités libanaises afin de discuter de la sauvegarde de ces vestiges et de la réparation des dégâts.

Après une première mission de reconnaissance et de prise de contact, une deuxième a visité les cités antiques phéniciennes de Tyr, Baalbek, Byblos, et les vestiges de la ville omeyyade Anjar figurant sur la Liste du Patrimoine Mondial. Les résultats de cette mission ont récemment été rendus publics par Françoise Rivière, Sous-Directeur général pour la Culture à l'UNESCO, et par Mounir Bouchenaki, Directeur général du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM), qui a dirigé la mission menée du 10 au 15 septembre.

Même si les dommages occasionnés au patrimoine culturel sont limités, l'équipe d'experts a relevé plusieurs domaines qui demandent une attention particulière afin de sauvegarder et de revitaliser ce patrimoine.

Les dégâts les plus sérieux concernent la cité de Byblos (inscrite en 1984), touchée par une marée noire provenant des citernes de la centrale électrique de Jiyeh, ce qui représente un problème écologique pour une large zone de la Méditerranée orientale. Dans l'immédiat, un appel a été lancé pour procéder rapidement à un nettoyage manuel des soubassements des deux tours médiévales et des vestiges antiques situés en contrebas du *tell*.

A Tyr (inscrite en 1984), l'hippodrome et l'arc de triomphe, principaux éléments de ce site, n'ont souffert aucun dommage, mais les fresques d'un caveau funéraire d'époque romaine se sont en partie décollées, probablement à cause des vibrations occasionnées par les bombes, et demandent une restauration urgente.

Le site de Baalbeck (inscrit en 1984) n'a subi aucun dommage causé par les bombardements, à l'exception de la chute d'un bloc de pierre. Dans les temples de Jupiter et Bacchus, des fissures sur les linteaux se sont probablement aggravées du fait des vibrations des bombardements et doivent être suivies de près. La mission a également constaté que le souk et des maisons traditionnelles de la vieille ville de Baalbeck, qui ne figurent pas sur la Liste du patrimoine mondial, ont été endommagés par des bombes.

Au Sud de Baalbeck, le site d'Anjar et ses vestiges omeyyades (inscrits en 1984) n'ont subi aucun dégât mais leur état de conservation laisse à désirer.

La mission a également visité la ville de Saïda et le temple voisin d'Echmoun, des sites que le Liban compte proposer pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial, et n'a constaté aucun dommage lié à la guerre.



© UNESCO/Studionada

*Vue du port de Byblos souillé par la marée noire*

Les besoins et les mesures à long terme pour préserver le patrimoine culturel libanais ont également été évoqués : mise en place d'un équipement de photogrammétrie pour surveiller les fissures sur plusieurs sites ; aide à la Direction générale des Antiquités du Liban afin qu'elle développe ses capacités humaines en vue d'améliorer la sauvegarde et la gestion de ses sites ; élaboration d'une carte des risques identifiant les biens culturels présentant de sérieuses faiblesses structurelles ; mise en place de mesures de consolidation des structures les plus menacées.

L'UNESCO insiste à nouveau sur l'importance de la culture, indispensable pour assurer la cohésion sociale au Liban et évoque le patrimoine culturel comme symbole de la diversité et de la tolérance de ce pays, rappelant les obligations des belligérants d'épargner le patrimoine culturel, conformément à la Convention de La Haye pour la protection de celui-ci en cas de conflit armé, convention dont le Liban et Israël sont Etats Parties.

Le Fonds du patrimoine mondial devrait par ailleurs pouvoir consacrer 70 000 dollars à des mesures d'urgence en faveur du patrimoine culturel libanais. Cette somme constituerait des capitaux de lancement et d'autres fonds seront mobilisés pour aider le Liban à revitaliser son secteur culturel, dans le cadre du plan global des Nations-Unies pour le Liban.

L'UNESCO s'apprête également à envoyer au Liban une mission pluridisciplinaire afin d'évaluer comment l'Organisation peut contribuer à la reconstruction dans les domaines de la culture, de l'éducation, de la science et de la communication.

**Comité de lecture  
ICOMOS Wallonie-Bruxelles asbl**

#### Plus d'infos :

- <http://www.unesco.org>
- <http://whc.unesco.org>
- <http://www.ifla.org/blueshield.htm>
- <http://www.worldarchaeologicalcongress.org>
- <http://www.icomos.org>
- <http://www.europanostra.org>

Membres de la mission : Mounir Bouchenaki, Directeur général du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM) ; Alain Bouineau, Professeur honoraire à l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne (France) ; Giorgio Croci, Professeur à l'Université La Sapienza, Rome (Italie) ; Véronique Dauge, Chef de l'Unité des Etats arabes au Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO ; Joseph Kreidi, administrateur national du programme Culture au bureau de l'UNESCO à Beyrouth (Liban) ; Tamara Teneishvili, spécialiste du programme pour la Culture au bureau de l'UNESCO à Phnom-Penh (Cambodge)

## JOURNÉES DU PATRIMOINE 2006

*Les Journées du Patrimoine ont, une fois encore, remporté un vif succès tant en Wallonie qu'en Région de Bruxelles-Capitale. ICOMOS Wallonie-Bruxelles était présent lors de ces deux manifestations. Parmi les bâtiments à visiter lors de ces journées, on pouvait découvrir ....*

## BRUXELLES – CORPS ET ESPRIT

### *De l'hygiénisme à la détente : une histoire d'eau*

Les conditions sanitaires précaires du XIX<sup>e</sup> siècle suscitent la création de divers organismes chargés d'améliorer l'hygiène publique. Sur ce point, la Belgique est en retard par rapport aux Anglais et aux Allemands, comme l'écrit un rédacteur à l'occasion de l'inauguration des Bains communaux de Saint-Gilles en 1905 : « *Les Belges ont un peu cette spécialité de n'adopter un progrès qu'après les autres peuples ; ainsi, en Allemagne, les installations perfectionnées de bains, sur lesquelles ont été copiées celles de Saint-Gilles, datent déjà de quelques années et, en Angleterre, le swimming est, depuis longtemps, un des sports les plus cultivés* ». Il est exact que depuis 1840, on assiste en Angleterre à une démocratisation des bains publics,

souvent composés d'une piscine couverte (ou deux), de bains individuels et d'un lavoir. Conçus non seulement pour le sport et la détente, mais surtout pour l'hygiène, leur rôle social est capital.

La première piscine couverte bruxelloise, le *Bain Royal*, s'ouvre en 1878 dans le quartier Notre-Dame-aux-Neiges (rue du Moniteur, A. Vanderheggen architecte). Cet établissement de bains publics n'est pas destiné à la classe ouvrière, mais à la bourgeoisie. Pour la première fois, une vaste piscine constitue l'élément central du bâtiment. Des bains d'hydrothérapie et des bains individuels sont disposés autour d'un atrium, ainsi qu'un jardin intérieur. Le premier concours de natation féminine y sera organisé, en 1883.

Les premiers bains communaux associant piscine couverte et bains individuels apparaissent vers 1900. Si leur structure est semblable à celle du Bain Royal, la décoration est simplifiée. Trois piscines sont construites en l'espace de quelques années : la piscine d'Ixelles (10 rue de la Natation à Ixelles, Jules Rau et Alexandre Cooreman architectes, 1899-1904), les bains de Saint-Gilles (38 rue de la Perche à Saint-Gilles, Jules Rau et Alexandre Cooreman architectes, 1901-1905) et les Bains communaux de Schaerbeek (51 rue M. Kessels à Schaerbeek, D. Franken architecte, 1902-1904). L'aspect sportif restant secondaire, les dimensions des bassins sont variables. La piscine de Schaerbeek innovera en matière d'hygiène en utilisant pour la première fois des cabines à double entrée.

Dans la catégorie des établissements privés, les établissements Saint-Sauveur (rue Montagne-aux-Herbes-Potagères) connurent une certaine notoriété. À l'origine bains publics (depuis 1818), ils sont entièrement reconstruits en 1910-1911. Outre une piscine, les nouveaux établissements accueillent une salle de danse, un bowling et une salle de patinage. Fréquentés par les Bruxellois jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, ils seront détruits en 1959.

Les premières piscines vieillissent mal. Les matériaux (fer et verre) résistent médiocrement à l'humidité, leurs dimensions irrégulières empêchent l'organisation de compétitions, les parcours sont peu hygiéniques. Elles seront transformées (Saint-Gilles), rénovées (Ixelles) ou détruites (Schaerbeek, Bruxelles : Notre-Dame-aux-Neiges et Saint-Sauveur).

Dans les années trente, les communes s'équipent peu à peu d'un bassin de natation (bains de Forest, rue Berthelot, Charles Riffart architecte, 1930 ; bains de Saint-Josse-ten-Noode, 23-27 rue Saint-François, Joseph Bytebier et Charles Schaessens architectes, 1933).



*Bains de Bruxelles (Architecte Maurice Van Nieuwenhuysse – 1949-1953)*

En dehors des piscines communales, les années vingt voient la construction d'une élégante et luxueuse piscine privée, la piscine du Résidence Palace (1922-1927). Avec ce vaste ensemble, le financier Lucien Kaisin – administrateur-directeur du Crédit Général Hypothécaire – propose une synthèse originale entre le confort du palace et la cité pour millionnaires qui devient une référence incontournable pour l'habitat collectif destiné à la bourgeoisie. Conçu par l'architecte d'origine suisse Michel Polak, le Résidence comporte 160 appartements qui bénéficient de services exceptionnels : salle de théâtre, restaurants avec livraison à domicile par monte-plats individuel, piscine de style pompéien, salles d'escrime et de gymnastique, garage pour 200 voitures, bureau de poste, banque...

Les bains Van Schelle (rue de la Glacière à Saint-Gilles, Léon Govaerts et Alexis Van Vaerenbergh architectes, vers 1930), ancien établissement de bains réaménagé dont la piscine, à ciel ouvert, pouvait être maintenue, répondent au programme de l'établissement de bains de pleine ville, à la fois bassin sportif et piscine de plaisance. Tout autour de la piscine, une plage en gradins, où se trouvent aussi des appareils de gymnastique (barres fixes...), est destinée à la détente et aux bains de soleil. L'une des particularités de cet établissement est d'être converti l'hiver en vaste patinoire, par l'emploi d'une charpente en bois disposée sur le bassin. La glace provenait d'une installation frigorifique voisine. Les bains Van Schelle ont été détruits en 1965.

Mais le nombre de piscines reste très insuffisant à Bruxelles, proportionnellement au nombre d'habitants. L'architecte hollandais Jan Wils, auteur du stade olympique d'Amsterdam (1926-1928), estime dans son livre *Bâtisses et terrains pour les sports et les jeux*, « à douze mètres carrés la surface d'eau nécessaire, dans les villes,

par mille habitants » (Paul Werrie, « Nageurs », *Bruxelles*, n° 1, janvier 1933, p. 21). Or, la moyenne bruxelloise est à peine de quatre m<sup>2</sup> par millier de Bruxellois. Idéalement, il faudrait donc multiplier par trois le nombre de bassins de natation.

Opinion partagée par l'architecte-urbaniste Gaston Brunfaut, pour qui l'aménagement général de la ville doit intégrer une répartition harmonieuse des espaces verts et des espaces destinés à accueillir les équipements collectifs sportifs, éducatifs et médicaux. Il propose un plan d'équipement de l'agglomération bruxelloise, où il prévoit six nouveaux bassins communaux, un stade nautique et plusieurs plages. « Nul n'ignore que la natation, sport hygiénique par excellence, est le seul exercice complet qui convienne à l'être humain depuis l'enfance jusqu'à l'âge avancé, par toutes saisons, en tous lieux et particulièrement dans les centres métropolitains. Lui donner les moyens de se développer devrait donc compter parmi les soucis urgents de l'autorité centrale. » (Gaston Brunfaut, *Reconstruction*, janvier 1941)

Après la Seconde Guerre mondiale, la généralisation de l'enseignement de la natation dans les écoles et l'augmentation des loisirs favorisent la construction de nouvelles piscines.

Construits dans un quartier populaire, les nouveaux bains de Bruxelles (rue du Chevreuil à Bruxelles, Maurice Van Nieuwenhuysse architecte, 1949-1952) remplacent le vieil établissement de bains de la rue des Tanneurs et le pavillon de douches vétuste de la place du Jeu de Balle. Sa vocation est, entre autres, de procurer aux élèves de la douzaine d'écoles du voisinage la possibilité d'apprendre à pratiquer les sports d'eau et de répondre aux besoins de la population du quartier, peu équipée en salles de bains. Construits en hauteur, sur cinq étages, à cause de la forme inhabituelle du terrain étiré entre les rues du Chevreuil et des Capucins, ils comprennent une piscine scolaire (18m x 10m) au premier étage, une grande piscine (25m x 12m, normes olympiques de l'époque) occupant les troisième et quatrième étages, des gymnases ainsi que des douches et baignoires.

À Schaerbeek, le Neptunium (56 rue de Jérusalem, Laurent Senterre architecte), inauguré en 1957, remplace les anciens établissements de bains de la rue Kessels, désaffectés au début des années 1940. Construit au centre de la commune, sur un terrain de 8000 m<sup>2</sup> qui permet un développement horizontal, il bénéficie de grandes baies et toits vitrés. Sa façade symétrique est d'une grande sobriété. Un concours pour la décoration intérieure est lancé en juillet 1954. Les projets devront

glorifier les bienfaits de l'eau et de la natation. Les lauréats seront Stan Hensen avec une sculpture en cuivre pour le hall d'entrée, René Harvent, avec une sculpture en granit pour la piscine et Géo De Vlamynck, avec la mosaïque monumentale du hall d'entrée.

Depuis les années 1960, presque toutes les communes bruxelloises ont leur propre piscine publique. Elles s'intègrent même souvent à un complexe sportif proposant plusieurs activités ou, transformées, deviennent de véritables complexes aquatiques.

Nouvellement construite, Nemo 33, la piscine la plus profonde du monde, est dédiée à la plongée (333 rue de Stalle à Uccle, John Beernaerts concepteur et Sebastian Moreno-Vacca architecte, 2004). Elle comporte trois fosses, respectivement d'une profondeur de 7, 9 et 33 mètres, et contient 2.500.000 litres d'eau de source, maintenue à une température constante de 30° grâce à des capteurs solaires installés sur le toit du bâtiment. Pour supporter une telle pression, les murs du bâtiment en béton armé sont, par endroit, d'une épaisseur de 1,50m. Outre les plongeurs sportifs et amateurs, la piscine peut accueillir des plongeurs professionnels, tels les pompiers de Paris, servir de laboratoire expérimental ou de studio de cinéma sous-marin.

## ***Du match nul des origines au stade Roi Baudouin***

Le football, aujourd'hui sport populaire par excellence, a vu le jour en Angleterre où, en 1863, la première fédération de football est constituée. En France, le premier club est créé au Havre en 1872, un des premiers matchs est joué au Bois de Boulogne en 1890 et la première saison a lieu en 1892-1893. La première Coupe de France a lieu en 1918 et en 1930 naît la Coupe du monde. En Belgique, le plus ancien club, le *Brussel Football Association* apparaît en 1885, sur la plaine Ten Bosch à Ixelles. Il est bientôt suivi du *Léopold* à Uccle (1893), du *Racing Club* (qui installe ses quartiers en 1894, sur le terrain où sera construite ultérieurement la basilique de Koekelberg), et du *Sporting de Bruxelles*. En 1902, le Racing déménage au Vivier d'Oie à Uccle, où est construite une tribune en béton pouvant accueillir 1500 spectateurs. C'est au stade du Vivier d'Oie que sera joué, le 1<sup>er</sup> mai 1904, le premier Belgique-France devant de nombreux supporters, match soldé sur le score de trois buts partout.

Après la guerre de 1914-1918, le football se professionnalise et draine les foules qu'il faut contenir dans de nouveaux stades, plus grands, plus confortables, mieux équipés.



En 1928, la Ville de Bruxelles propose au Conseil des ministres la création à Bruxelles d'un stade olympique au Heysel, où il est prévu d'organiser une Exposition universelle et internationale. La Cité, revue des architectes modernistes belges, appuie le projet et publie dans son supplément *Tekbné* n°6 de 1928, l'appel suivant : « Tous les grands pays possèdent un stade destiné aux grandes joutes sportives. Et de

même que la Hollande a reçu les athlètes du monde entier, nous serons appelés un jour aussi à recevoir chez nous les champions des sports de toutes catégories. Il faut que nous soyons outillés pour les accueillir comme il convient ».

Le stade du Centenaire sera la première construction de l'Exposition universelle de 1935, initialement prévue en 1930, pour le centième anniversaire de l'indépendance de la Belgique. Construit sous la direction de l'architecte en chef de l'exposition Joseph Van Neck (1880-1959), il accueille le 23 août les championnats du monde cycliste sur piste. Le 14 septembre 1930 a lieu l'inauguration officielle lors du match du Centenaire de l'Indépendance, qui oppose la Belgique à la Hollande et voit la victoire des Diables Rouges sur les Hollandais (4-1).

Épousant la courbe des gradins, le bâtiment présente une longue façade convexe où se détache un portique qui marque le caractère monumental du complexe. Aux angles, les bas-reliefs de Léandre Grandmoulin illustrent le football et le lancement du disque tandis que ceux de Paul Dubois évoquent la course à pied et le saut. La partie centrale évoquant l'ensemble des sports est l'œuvre du sculpteur De Raedt. Les tribunes peuvent accueillir 70.000 places et dominent une ellipse à ciel ouvert qui englobe un terrain de football, des pistes de course à pied, des terrains de saut en hauteur, en longueur, de lancement du disque et du javelot. Un vélodrome démontable peut être placé sur la piste.

Dans le numéro spécial de *La Vie sportive* réalisé à l'occasion de l'inauguration du stade du Centenaire, le chroniqueur R.W. Seeldrayers salue ainsi la réalisation : « Par un geste qui prouve une juste conception de la cité moderne, nos magistrats communaux ont doté la capitale et le pays d'un stade national. Nos grandes fédérations sportives, nos sociétés de gymnastique, nos écoles où nos jeunes gens et nos jeunes filles doivent, suivant les conceptions les plus saines de l'éducation, se former dans un harmonieux équilibre de la matière et de l'esprit, accepteront avec une profonde gratitude ce splendide cadeau ».



*Projet pour le stade du Centenaire sur le plateau du Heysel à Bruxelles (Architecte Joseph Van Neck – 1930)*

Le nouveau stade devient rapidement le théâtre de nombreux événements de la vie sportive et artistique : le 20 septembre 1930, il accueille des « Jeux romains » ; le 24 mai 1933, une « Nuit féérique » avec les ballets de Loïe Fuller ; en juin 1937, le signal de départ de la prestigieuse Gordon Benett Cup, réservée aux ballons.

Après la Seconde Guerre mondiale, le stade du Centenaire retrouve sa fonction originelle et attire de plus en plus de monde. Rebaptisé stade du Heysel, il accueille par deux fois l'arrivée d'étapes du Tour de France (1949, 1960), les championnats d'Europe d'athlétisme (1950) et, en 1958, le départ du Tour a lieu sur l'esplanade devant l'ancienne tribune. Un des combats de boxe les plus retentissants, opposant Cyrille Delannoit à Marcel Cerdan, y sera disputé en mai 1948 et sacrera Delannoit nouveau champion d'Europe.

En juin 1971, le stade est doté d'une piste d'athlétisme en revêtement synthétique Tartan à huit couloirs, unique en Belgique. En 1972, cinq records mondiaux sont battus. Depuis 1977, des rencontres d'athlétisme de réputation mondiale – le mémorial Ivo Vandamme – s'y déroulent chaque année. La construction d'une nouvelle tribune (1977-1979) augmente le nombre de places assises couvertes. En 1995, après sa reconstruction par l'architecte Bob Van Reeth, le stade est rebaptisé le stade Roi Baudouin. Aujourd'hui, sa capacité est de 50 000 places assises couvertes.

**Maurice Culot  
Anne-Marie Pirlot**

A l'occasion des Journées du Patrimoine 2006, la Région de Bruxelles-Capitale a édité un ouvrage de synthèse sur le patrimoine lié au thème « Corps et Esprit ». Collectif, Corps et Esprit, Collection Journées du Patrimoine, Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, Bruxelles, 2006.

<http://www.monument.irisnet.be>

## WALLONIE – PATRIMOINE ET CITOYENNETÉ

### *La Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne vous fait découvrir trois lieux patrimoniaux et citoyens*

Constituée en 2003 et active depuis 2004, la Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne est l'une des six Maisons de l'Urbanisme agréées et actives en Région wallonne. (Collectif, *Les Maisons de l'Urbanisme, Des structures à l'écoute du citoyen*, dans *Les Cahiers de l'Urbanisme*, n° 61 [septembre 2006], pp. 72-78). Elle a pour objet l'éveil du public le plus large aux enjeux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et son implication dans la définition de leur cadre de vie. Elle a pour missions : la sensibilisation, l'information, le dialogue, le débat et la communication pour toute matière ayant trait à l'aménagement du territoire, l'urbanisme et le patrimoine architectural et paysager. La Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne organise, à destination d'un public varié, des activités multiples – conférences, ateliers, visites, ... – visant à favoriser les échanges entre tous les acteurs du développement territorial et du cadre de vie, du citoyen au décideur.

Le patrimoine architectural constitue l'un des axes forts de l'action de la Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne. Elle a donc tout naturellement participé en 2005 et en 2006 aux Journées du Patrimoine. Parmi les sites ouverts cette année à la visite et situés dans le rayon d'action de la Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne, trois ont récemment été restaurés et réaffectés à des fins socio-culturelles et citoyennes.

#### **Marloie (Marche-en-Famenne) – Vieille Cense<sup>1</sup>**

Situés à proximité de Marche-en-Famenne, le village et la seigneurie de Marloie ont appartenu à l'abbaye bénédictine de Saint-Hubert dès sa fondation au IX<sup>e</sup> siècle, et sont demeurés en sa possession jusqu'à sa suppression et l'annexion de la Principauté de Liège à la France en 1794. Le siège du pouvoir de l'abbaye de Saint-Hubert à Marloie était situé dans l'importante exploitation agricole que possédait l'abbaye au centre du village. Cet ensemble, datant principalement des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, conserve encore des vestiges de son origine médiévale. Les analyses dendrochronologiques des structures en bois des deux corps de logis, auparavant

©MUFPA



*La Vieille Cense à Marloie*

construits en pan de bois, établissent effectivement que le logis de la « nouvelle cense » a été édifié entre 1454 et 1464, tandis que le logis de la « vieille cense » ne date que des alentours de 1475. L'exploitation a en fait été scindée au XVI<sup>e</sup> siècle, et la dénomination de deux unités d'exploitation reflète peut-être l'occupation antérieure et la primauté du site de la « vieille cense ». Ces données dendrochronologiques placent par ailleurs ces deux bâtiments parmi les plus anciens exemples d'architecture civile en Wallonie. Associés à l'église paroissiale Saint-Georges – aujourd'hui disparue –, ils formaient un noyau seigneurial bien identifiable à la fin du Moyen Age, réunissant les fonctions résidentielle – « nouvelle cense » –, juridique et administrative – « vieille cense » – et spirituelle. Au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, le complexe a été progressivement modernisé et agrandi. Les deux logis en pan de bois ont notamment été « pétrifiés » au tournant des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. L'ensemble a acquis alors progressivement sa physionomie actuelle de ferme carrée organisée autour d'une vaste cour centrale. Sécularisée et vendue par les révolutionnaires français, l'exploitation a connu de multiples propriétaires et exploitants au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, et le site a subi une lente dégradation, notamment lors de la Seconde Guerre Mondiale.

Classé en 1988, l'ensemble aujourd'hui communément appelé la « Vieille Cense », a été acquis à cette époque par la Ville de Marche-en-Famenne qui en a entrepris la restauration à partir de 1994 pour y créer des locaux à vocation associative, festive et culturelle, et y aménager également plusieurs logements sociaux. Cette restauration a été décidée et entamée dans le cadre du Programme Communal de Développement Rural de la Commune de Marche-en-Famenne, à l'élaboration duquel la population marchoise a été associée lors de réunions de consultation. La diversité des fonctions

1. J.-S. Misson et D. Henrotay, *La Vieille Cense à Marloie*, Fiche Patrimoine, Institut du Patrimoine Wallon, 2006 ; Collectif, *Patrimoine et réaffectation*, Ministère de la Région wallonne, DGATLP - Division du Patrimoine, Namur, 2004, pp. 232-235.

aujourd'hui hébergées sur le site lui assure une parfaite intégration dans la dynamique sociale du village de Marloie, gage de sa pérennité future.

Confiée à l'architecte marlovanais André Wislez, la restauration de l'ensemble témoigne d'un grand respect pour l'histoire du site, que les études archéologiques approfondies menées par la Région wallonne ont permis de clarifier. Débattues et décidées dans le cadre du Certificat de Patrimoine, les interventions contemporaines visant à restituer certains éléments disparus – l'encorbellement du logis de la « vieille cense » ou la tour d'escalier de la « nouvelle cense » – ou à adapter l'ensemble à ces nouvelles fonctions, allient sobriété et discrétion, et restent clairement identifiables pour le visiteur attentif. Cette vaste entreprise est aujourd'hui en voie d'achèvement avec le pavement de la cour intérieure.

### **Marcouray (Rendeux) – Chapelle Saints-Pierre-et-Paul**

A un jet de pierre du village de Marcouray, le hameau de Marcouray s'étage sur la rive droite de l'Ourthe qui creuse le plateau ardennais. Jusqu'en 1877, ce modeste hameau de grès ne possédait pas d'église et ses habitants devaient se rendre à l'église paroissiale de Marcouray, d'origine romane (XII<sup>e</sup> siècle), rebâtie au XVII<sup>e</sup> siècle. L'augmentation de la population du hameau au cours du

XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à compter alors plus d'habitants et de maisons que Marcouray même, a sans doute justifié la décision de construire un lieu de culte au cœur de celui-ci. La chapelle est l'œuvre de l'architecte Monrique (1877), qui a également signé les plans des églises de Warizy (Rendeux) et de Vecmont (La Roche-en-Ardenne), ainsi que la restauration de celles de Rendeux-Bas et Hodister (Rendeux). Cette chapelle est en tout point analogue à de nombreuses autres églises de la région construites à la même époque dans un contexte de forte croissance démographique. La plupart sont de style néogothique et construites soit en briques dans la dépression de la Famenne, soit en grès brun-gris assez clair qui chatouille au soleil dans les villages ardennais. Elles se signalent bien souvent dans le paysage par l'élégance de leur clocher. Outre Monrique, les principaux architectes locaux sont Rémont, Cupper, Verhas et Bouvrie.

Si la ferveur religieuse du XIX<sup>e</sup> siècle justifiait la construction de ces nombreuses d'églises dans nos campagnes, la baisse de la pratique religieuse pose aujourd'hui la question du maintien et de l'entretien de ces édifices en trop grand nombre ou trop grands. C'est précisément cette question qui s'est posée à Marcouray, avec d'autant plus d'acuité qu'à l'heure de l'automobile, plus rien n'y justifiait le maintien d'un office alors que l'église paroissiale de Marcouray n'est distante que de quelques kilomètres. Les habitants du hameau ont pourtant témoigné d'un très fort attachement à cet élément du patrimoine villageois, lors des consultations organisées dans le cadre du Programme Communal de Développement Rural de la Commune de Rendeux. En est sorti le projet de réaffecter la chapelle pour un usage communautaire plus large, en la transformant en Maison de Village. Elle a donc été désacralisée, chose encore assez rare en Wallonie, et entièrement rénovée par l'architecte Fabienne Hennequin, avec le souci de maintenir au maximum son intégrité architecturale. Elle a, en outre, été dotée d'un bâtiment annexe adossé à la nef, employant le grès local, le bois et le verre, pour se lover discrètement entre l'église et les prés situés en contre-haut.

### **Durbuy – Ancienne Halle aux Blés<sup>2</sup>**

A Durbuy, la restauration de l'ancienne Halle aux Blés s'est achevée cet été. Cet édifice est l'un des rares bâtiments publics en pan de bois en Wallonie, avec la particularité d'avoir abrité des fonctions judiciaires, administratives et commerciales. Le premier bâtiment d'origine médiévale (XIV<sup>e</sup> siècle) a disparu dans un incendie au début du XVI<sup>e</sup> siècle et a été remplacé entre 1530 et 1540

2. D. Henrotay et P. Mignot, *L'ancienne halle de Durbuy*, Fiche Patrimoine, Institut du Patrimoine Wallon, 2006.

© MUEFA



*La chapelle Saints-Pierre-et-Paul de Marcouray*



©MUFA



*L'ancienne Halle aux Blés  
de Durbuy*

(datation dendrochronologique) par le bâtiment actuel auparavant plus allongé et construit presque exclusivement en pan de bois. Les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ont vu l'amputation de la partie arrière du bâtiment et le remplacement progressif du pan de bois par la pierre.

Edifice classé, repris sur la liste du patrimonial exceptionnel de Wallonie depuis 1993, l'ancienne Halle aux Blés a fait l'objet d'une étude archéologique poussée, en vue de sa restauration confiée à l'architecte Jacques Constant. Comme à la Vieille Cense à Marloie, ces investigations archéologiques ont permis d'opter – après d'intéressants débats dans le cadre du Certificat de Patrimoine - pour la restitution ou l'évocation de certains éléments et principalement de l'ordonnance du pignon avant, mais à nouveau avec un souci de sobriété et de discrétion tout en ne dissimulant pas le caractère contemporain des interventions décidées. Ainsi, la ferme débordante du pignon avant a été complétée d'un sous-arbalétrier métallique peint, évoquant ainsi l'élément d'origine disparu. Par ailleurs, en raison de leur dégradation, les consoles sculptées soutenant la ferme débordante ont été déposées et remplacées par des copies. En outre, à défaut de traces d'un escalier d'origine, et afin de palier le manque de circulations verticales adaptées aux usages modernes et de disposer d'un maximum d'espace à l'intérieur, une audacieuse cage d'escalier vitrée a été adossée au pignon arrière. Le bâtiment accueille aujourd'hui des espaces d'exposition animés par les acteurs culturels locaux.

**Jean-Sébastien Misson**  
**Administrateur d'ICOMOS Wallonie-Bruxelles**  
**Coordinateur de la Maison**  
**de l'Urbanisme Famenne-Ardenne asbl**  
**Rue de l'Ancienne Poste 24 - 6900 Marloie**  
**contact@mufa.be • www.mufa.be**

**ICOMOS**  
**Wallonie - Bruxelles**  
**Président :**  
André Loits  
**Siège social :**  
Rue de l'Ecluse, 22  
6000 Charleroi  
Tél. +32 (0)71 65 49 19  
Fax. +32 (0)71 65 49 11  
**Adresse postale et Secrétariat :**  
Michèle Callut  
BP 132, 7190 Ecaussinnes  
Tél. +32 (0)475 75 32 41  
icomos.walloniebruxelles@skynet.be  
**Bulletin de liaison :**  
Editeur responsable : André Loits  
Comité de lecture: Anne Bosson, Michèle  
Callut, Stéphane Demeter, Anne Van Loo  
Coordination : Jean-Sébastien Misson  
js.misson@myrealbox.com

Les articles engagent la seule responsabilité de leur(s) auteur(s).  
La reproduction, la traduction et l'adaptation sont autorisées sous réserve de mentionner la source et l'auteur.

*Ce bulletin est publié avec l'aide de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale.*

## CHÂSSIS ? QUEL GÂCHIS !

Créée il y a un an, l'asbl l'Ouvrant milite pour la préservation des éléments architecturaux qui caractérisent un très grand nombre de façades des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles à Bruxelles comme dans d'autres villes belges, tels que les châssis, les balcons, les loggias, ... Leur valeur patrimoniale n'est que rarement reconnue alors qu'ils font partie intégrante du caractère du bâtiment pour lequel ils ont été conçus. Ces éléments sont aujourd'hui trop souvent remplacés par des dispositifs modernes, standardisés, banalisés. En particulier, les châssis anciens et défraîchis paient un lourd tribut lors de travaux de rénovation, d'autant que les préoccupations énergétiques d'aujourd'hui, traduites en messages politiques et incitatifs financiers, poussent à remplacer massivement ces châssis anciens par des produits modernes certes parfois plus performants et plus faciles d'entretien, mais terriblement appauvrissants sur le plan patrimonial. A Bruxelles, ces transformations dommageables pour le patrimoine et la beauté de nos rues profitent aussi d'un certain flou entourant la législation et son application. Elles sont pourtant toujours soumises à permis. Mais existe-t-il une réelle volonté politique de contrôler ces travaux et de promouvoir le petit patrimoine ? Et la responsabilité des fabricants ? Convaincue qu'il faut agir au plus vite auprès de tous les acteurs, l'asbl l'Ouvrant interpelle régulièrement les autorités politiques bruxelloises et les fabricants ; elle s'attelle également à sensibiliser les propriétaires et tous les citoyens à l'importance de cette facette du patrimoine architectural.

Pour plus d'information sur les objectifs, mais également sur les activités futures de l'asbl l'Ouvrant :

Asbl l'Ouvrant - Rue Paul Lauters 29A - 1050 Bruxelles  
- louvrant@scarlet.be

### Sur ce sujet, vous pouvez notamment consulter :

- *Le châssis de fenêtre en bois. Concilier Patrimoine et Confort*, Collection « L'art dans la rue », Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, Direction des Monuments et des Sites, Bruxelles, 2005.

Disponible gratuitement auprès de l'asbl Le Centre Urbain. Halles St-Géry - Place St-Géry 1 - 1000 Bruxelles - www.curbain.be - info@curbain.be

- *Les châssis dans les monuments classés, Actes de la journée d'études organisée par la Chambre provinciale de Liège, le 6 mai 2003*, Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles, Liège, 2003.

Disponible gratuitement auprès du Secrétariat de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles.

Rue du Vertbois 13c - 4000 LIEGE  
Tél. : 04/232.98.51/52 - www.crmsf.be